



Puplinge infos

Lettre d'information éditée par la Mairie de Pупlinge

www.puplinge.ch info@puplinge.ch Tél.022 860 84 40 Fax 022 860 84 49

Mars
2013

Lettre d'information adressée à tous les ménages, également disponible sur www.puplinge.ch

Le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour des informations complémentaires

Horaire d'ouverture : lundi 7h30-12h00, mardi 14h15-19h00, mercredi 13h30-17h00, jeudi 7h30-12h00, vendredi 13h30-17h00

BIBLIOBUS

Prochains passages sur la place communale :

vendredi 1^{er} mars 2013
vendredi 15 mars 2013

de 15h. à 18h.

CAFE CROISSANTS

Le prochain rendez-vous matinal de nos aînés aura lieu le

jeudi 14 mars à 9h00
à la salle de musique.

Inscription à la mairie le lundi qui précède.

VOIRIE

Levée des déchets encombrants :

jeudi 28 mars 2013

(à déposer avant 7h. du matin aux emplacements habituels).

AGENDA

La Mairie organisera, le mardi 16 avril 2013 à 19h30, une soirée d'information sur le concept de sécurité "GE_veille", en collaboration avec la police genevoise. Vous recevrez de plus amples informations dans le prochain Pупlinge Infos.

AVIS AUX SPORTIFS

Le *Tour de Presinge* (course pédestre et walking) aura lieu le dimanche 17.03.13.

Renseignements et inscriptions sur www.tourpresinge.ch

CLUB DES AINES

Vous trouverez au verso une information importante concernant la création du Club des Aînés à Pупlinge. ./..

INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 Rentrée du 26 août 2013

• ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les inscriptions des nouveaux élèves auront lieu à l'école de Pупlinge,

le vendredi 1er mars (16h30 à 19h30) et samedi 2 mars (9h. à 11h).

Ne pas oublier d'apporter les documents mentionnés dans le courrier officiel. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à consulter le site : www.ge.ch/enseignement_primaire/inscriptions.asp.

- JARDINS D'ENFANTS « GRENADINE » et « DIABOLO MENTHE »
- GARDERIE « BABAR »

Les inscriptions auront lieu dans le pavillon scolaire situé derrière l'école,

le vendredi 2 mars (17h. à 18h.).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les jardins d'enfants (le matin) et la garderie (l'après-midi) au 022/349.15.51.



JOBS D'ETE

Chaque été, la Mairie de Pупlinge engage des jeunes de la commune pour une ou deux semaines de travail à la voirie ou à l'école. Pour postuler, il faut être domicilié sur la commune et être âgé de 15 ans révolus à 20 ans. Les jeunes intéressés sont priés d'adresser leur CV à la mairie jusqu'au 15 mars 2013, en indiquant : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone privé, mobile, e-mail, permis de conduire (si existant) ainsi que leurs disponibilités pendant les vacances scolaires d'été. Une réponse leur sera donnée mi-avril 2013. La priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas travaillé pour la commune de Pупlinge l'année précédente.

ACTIVITES POUR LES JEUNES

La Fondation Genevoise pour l'animation socioculturelle, représentée par des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), organise des activités sportives et de loisirs pour les jeunes de Pупlinge. Leur bus est présent tous les vendredis (hors vacances scolaires) sur la place communale de 18h30 à 19h30. N'hésitez pas à venir à leur rencontre pour découvrir leur programme. Page Facebook : Tshm Arve-Lac.

COTEAU DE CORNIERE

La Commune de Pупlinge a désormais son vin, issu du coteau de Cornière. Il est en vente à la Boucherie de Pупlinge, au Petit Caddie, ainsi qu'au Château du Crest à Jussy. A consommer avec modération. Rappelons que la vente de vin est interdite aux moins de 16 ans.





Club des Aînés - Commune de Puplinge

Mesdames, Messieurs, chers Aînés de Puplinge,

La création d'un Club d'Aînés a eu lieu.

Lors d'une sortie des aînés en 2012, complétée par une nouvelle sollicitation à la fête de Noël de la même année, Monsieur Gilles Marti, Maire, informait les aînés de notre commune de son intention de créer un Club des Aînés.

Son vœu se concrétise le 22 janvier 2013, par l'assemblée constitutive du Club des Aînés de la commune de Puplinge, en sa présence et celle de Monsieur Christian Brülhart, Président de la commission «Petite enfance – Aînés ».

Un comité ad hoc, composé de 8 membres ayant une connaissance de nos habitants et de leurs besoins, s'est constitué.

Nos autorités ont souligné l'importance de notre décision et nous assurent de leur entier soutien. Les membres du comité, dont les noms se trouvent au bas des statuts, désireux de s'engager plus activement, ont adopté le règlement du Club, qui après une analyse juridique, fera référence pour la bonne marche de notre groupement.

Dès aujourd'hui, nous devons voler de nos propres ailes, nous voilà dépositaires d'un objectif qui pourra se poursuivre non seulement par son comité, mais par l'apport d'idées et du savoir-faire de tous ses membres.

Nous vous invitons, chers Aînés de notre commune, à prendre connaissance des statuts, (disponibles au secrétariat de la commune), à vous imprégner de son contenu et surtout à vous inscrire au plus vite comme membre actif, en renvoyant votre demande d'adhésion à :

Club des Aînés, case postale 5, 1241 Puplinge.

Le message de nos autorités est clair, il ressemble en cela au message que nous avons trouvé sur le site internet du Club des Aînés des Petites Sœurs des Pauvres.

Nous citons :

« Face au vieillissement annoncé de la population, à l'aggravation de la précarité et au risque de repli sur soi même de nos sociétés, le contact d'un club des aînés et plus que jamais d'actualité. Il est impensable de laisser à l'écart des aînés qui seraient exclus de notre condition de vie en tombant dans la solitude, la maladie, l'exclusion».

A nous tous de jouer la même partition, et ainsi apporter une pierre d'angle au bon fonctionnement de notre commune.

Nous vous invitons à nous rejoindre et nous réjouissons de pouvoir partager avec vous des moments d'amitié lors des différentes activités que nous envisageons de mettre en place.

Au nom du comité, Pierre Gremaud, Président